

Assemblée générale constitutive

Procès verbal

20 août 2025, 18h00

Le Biotope, rue Elisa—Serment 1, 1018 Lausanne

— **1. Accueil, liste des présences (les membres fondat—eur—rice—s)**

Les participant.e.s s'inscrivent sur la liste de présence transmise en annexe du PV

— **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé par les participant.e.s. Laurent Guidetti (LG) préside l'AG constitutive.

— **3. Historique, présentation du projet jusqu'à fin 2025 et la suite, discussion**

LG présente l'historique du projet : les activités communes d'aneco, eyab et TRIBU architecture et l'aboutissement à la création de nupika. Ivo Guilherme complète sur les aspects techniques. La présentation .ppt est annexée au présent PV. Le Fond Viva-Vaud permet de développer des dispositifs de toilettes à séparation sans chasse ainsi que de constituer nupika, l'association qui diffusera ces dispositifs.

— **4. Présentation, discussion et adoption des statuts**

Art 2 : Modification du terme « permettre » pour « encourager »

Art 8 : AG ordinaire : Modification du délai d'annonce à 90 jours, intégrer un délai à 10 jours pour transmettre les documents et contenus de l'ODJ.

AG extraordinaire : 20 jours de délai pour convoquer l'AG

Art 10 : il est décidé de laisser le comité s'organiser librement, y compris de décider s'il fonctionnera avec une présidence ou pas, avec un.e président.e ou une co-présidence. Les statuts sont adaptés en conséquence.

Art 11 : enlever « En cas d'égalité des voix, le-a président-e départage avec une deuxième voix lorsqu'il s'agit de décisions. »

Art 11 : Enlever la présidence et ajouter : « Le comité s'organise ».

Art 13 : Enlever la voix de prépondérance pour la présidence.

Art 22 : Enlever signature du/de la président.e et remplacer par « membre du comité »

Tous les articles : remplacer « direction » par « comité »

Les statuts sont adoptés par les participant.e.s avec ces corrections. L'assemblée accepte de déléguer la correction des statuts et l'intégration des modifications demandées au comité. Les statuts corrigés se trouvent en annexe du présent PV.

— 5. Election du comité

Huit personnes se sont portées candidates pour rejoindre le comité de l'association. Il.elle.s se présentent tour à tour en expliquant brièvement leur lien avec le sujet de l'assainissement écologique des excretas :

- Carolina Kaelin, ingénieure en environnement
- Mathieu Farine, ingénieur civil, re-akt
- Yannick Poyat, ingénieur agropédologue et urbaniste, TeraSol
- Mathilde Marendaz, géographe, criminologue, députée au Grand Conseil vaudois
- Ilias Panchard, responsable de campagnes, Les Vert.e.s
- Marius Klinger, ingénieur en environnement, représentant aneco
- Ariel Curtelin, architecte, représentant Eyab
- Laurent Guidetti, architecte, représentant TRIBU architecture

Il n'y a pas d'autre candidature. Le comité est élu en bloc à l'unanimité des participant.e.s.

Compte tenu des statuts précédemment adoptés, il n'y a pas d'élection à la présidence. Le comité s'organisera librement.

— 6. Organe de contrôle des comptes : vérificateur-ices, élection

Deux personnes se présentent comme vérificateur.ices des comptes : Gaël Cochand et Yves Dreier. Ils sont élus à l'unanimité des participant.e.s.

— 7. Cotisation : fixation des montants de cotisations

Les statuts indiquent que l'AG doit fixer les catégories et montants de cotisation des différentes catégories.

Après discussion, il est décidé à la majorité les catégories suivantes : membres individuels et personnes morales.

Dans un premier temps, il n'y aura pas de catégorie couples ou famille.

Le montant des cotisations des personnes morales est débattu. Les participant.e.s à l'assemblée générale s'accordent sur le principe d'avoir un montant de cotisation progressif selon la taille de la structure. L'assemblée générale s'accorde également que ce point restera marginal car l'association n'aura vraisemblablement que peu de membres de personnes morales de plus de 50 employés.

Les montants de cotisation annuelle sont adoptés comme suit :

Membre individuel : 30.-

Personnes morales, 0-9 employé.e.s : 200.-

Personnes morales, 10-49 employé.e.s : 500.-

Personnes morales, 50-99 employé.e.s : 2'000.-

Personnes morales, plus de 100 employé.e.s : 5'000.-

— 8. Divers

Nupika sera présent.e à alternatiba le 6 septembre avec son kamishibai sur le même stand qu'aneco.

— 9. Visite du capirrousel du Biotop et/ou apéro

Visite du système installé chez TRIBU architecture par Ariel Curtelin.

La séance est levée à 20h.

Prises de notes : Ivo Guilherme, rédaction : Laurent Guidetti

Signatures :

.....
Membre du comité

.....
Membre du comité